

**SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE**

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec les Citoyen

Référence : Arrêté du ministre des affaires de la femme, de la famille et de l'enfance
Tel que modifié par l'arrêté en date du

.....
(Jort N° du)

Organisme : Ministère des affaires de la femme, de la famille et de l'enfance.

Domaine de la prestation : L'investissement dans le secteur de l'enfance.

Objet de la prestation : Ouverture d'une crèche.

Conditions d'obtention

Cette prestation est soumise au régime du cahier des charges relatif à l'ouverture des crèches.

(voir « références législatives et/ou réglementaires »).

Lieu de dépôt du dossier

Service : service régional chargé de l'enfance.

Adresse : service régional chargé de l'enfance du gouvernorat concerné.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : service régional chargé de l'enfance.

Adresse : service régional chargé de l'enfance du gouvernorat concerné.

Références législatives et/ou réglementaires

- Décret n° 2001-1909 du 14 Août 2001, relatif aux crèches.
- Arrêté du ministre de la jeunesse, de l'enfance et des sports du 8 septembre 2001, portant approbation du cahier des charges d'ouverture des crèches.